



Juin 2016

ZOOMSUR

Le niveau de vie dans le Grand Besançon

éléments statistiques sur la répartition du revenu disponible

Depuis juin 2015, le fichier FiLoSoFi * (Fichier localisé social et fiscal), produit par l'INSEE, contient les données disponibles concernant les revenus. Ce dernier permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec une estimation plus précise des prestations perçues au niveau local. Le choix a été fait dans la présente publication de focaliser l'analyse sur les revenus disponibles qui correspondent à la réalité du niveau de vie.

La liste des indicateurs disponibles varie selon des seuils de diffusion définis à partir du nombre total de ménages ou de personnes dans les ménages fiscaux. La totalité des indicateurs, notamment la répartition du revenu disponible, n'est diffusée que pour les zones d'au moins 1 000 ménages ou 2 000 personnes.

L'analyse concerne les communes du Grand Besançon pour lesquelles tous les indicateurs sont disponibles, soit un échantillon de 10 communes.

* voir les éléments de définition en dernière page



Analyse d'un échantillon de communes de l'agglomération du Grand Besançon

Au sein de l'agglomération bisontine, la commune de Besançon est celle qui présente le revenu médian le moins élevé (18 159 euros) et qui concentre le plus grand nombre de ménages fiscaux (51 185) en 2012.

Ce constat s'explique par l'hétérogénéité des types de ménages (ménages d'une personne, couples sans enfants ou familles monoparentales...) rendue possible par un parc immobilier diversifié qui offre un nombre important de logements en location publique (plus accessibles pour les étudiants ou les primo-entrants sur le marché du travail).

A l'inverse, les communes périphériques, dotées d'un parc immobilier majoritairement constitué de maisons, accueillent une grande part des ménages avec enfants.

Toutefois, sur une période récente (2006 et 2011), Besançon est le seul secteur du Grand Besançon à perdre des locataires du parc social (-1,3 % contre une moyenne de +13,1 % pour les secteurs périphériques). Les démolitions de bâtiments organisées dans deux quartiers de la ville (Planoise et Clairs Soleils) dans le cadre des programmes de rénovation urbaine sont en partie à l'origine de cette baisse.

Cette situation est également le reflet d'une disparité territoriale des professions des habitants. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins représentés à Besançon (12,2 %) que dans les secteurs périphériques (moyenne à 14,1 %). Les employés et ouvriers y sont, eux, fortement représentés (28,2 %), à égalité avec les communes du secteur Est (28,3 %).

Le montant et la répartition du revenu disponible dans le Grand Besançon sont le reflet d'une disparité territoriale professionnelle et démographique des habitants.

Globalement, dans le Grand Besançon, les 10 % des ménages les plus riches gagnent 3,5 fois plus que les 10 % des ménages les plus pauvres. Ce rapport atteint le maximum de 3,8 dans la commune de Besançon. A l'échelle nationale, le rapport interdécile est de 3,6.

Les disparités de revenu disponible en 2012

	Revenu disponible médian	Nombre de ménages	Rapport interdécile
Besançon	18 159	51 185	3,8
CA du Grand Besançon	19 861	75 219	3,5
Roche-lez-Beaupré	20 767	901	2,7
Franais	21 100	825	2,8
Saône	21 493	1 321	2,6
Avanne-Aveney	22 410	809	3,0
Thise	22 526	1 263	2,8
École-Valentin	22 645	921	2,8
Miserey-Salines	24 072	966	2,8
Pirey	24 904	810	2,9
Châtillon-le-Duc	26 334	777	3,0

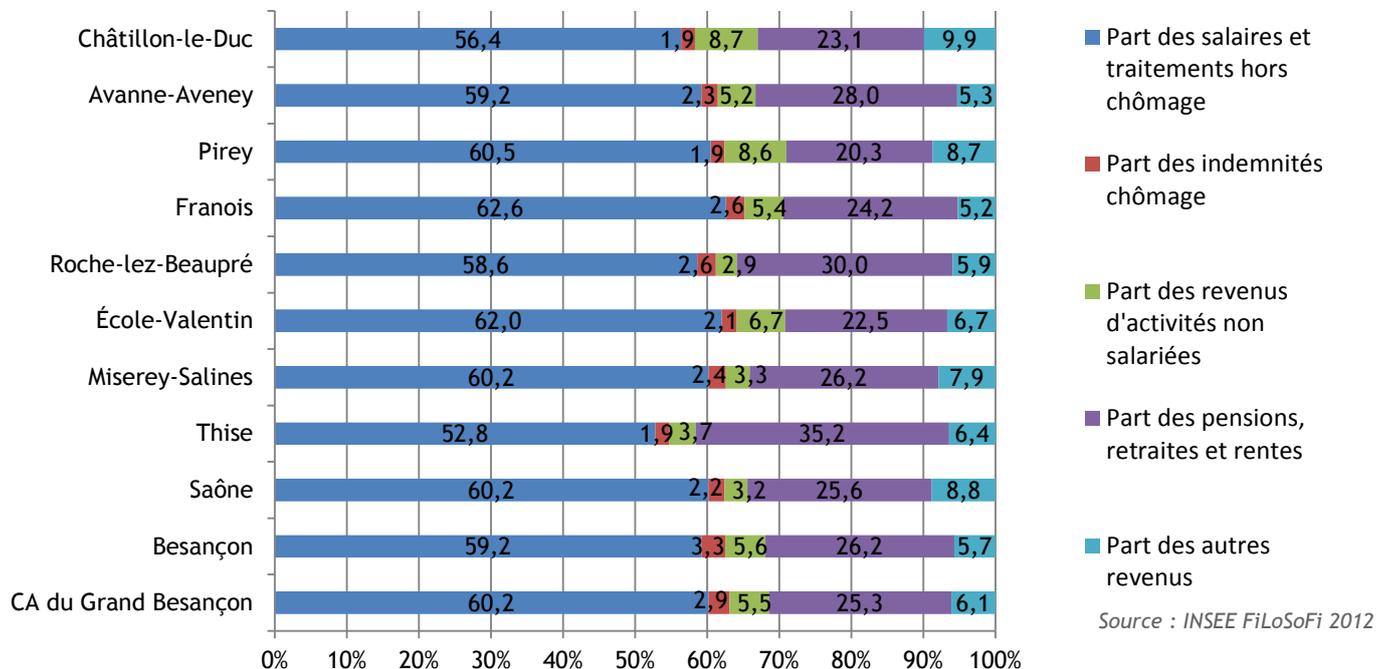
Source : INSEE FiLoSoFi 2012

Bien que les disparités salariales soient une réalité, il n'existe pas de grandes inégalités de niveau de vie au sein de chacune des communes étudiées. En revanche, certaines

communes comme Châtillon-le-Duc, Pirey et Miserey-Salines concentrent une plus forte proportion de ménages aux revenus élevés.

Répartition du revenu disponible dans l'agglomération du Grand Besançon

Répartition du revenu disponible



Quel que soit le montant du revenu médian et le nombre de ménages fiscaux qui composent la commune, les salaires, traitements et chômage représentent la part la plus importante du revenu disponible. Comprise entre 65 % et 70 % du revenu, cette part représente néanmoins moins de 60 % dans la commune de Thise. C'est dans les communes d'École Valentin, Pirey et François que la part des salaires, traitements ou chômage est la plus élevée (>70 %).

Les résultats de l'observatoire socio-urbain (OSU) montrent que ces trois communes, (en dehors de Besançon et parmi l'échantillon renseigné dans la base FiLoSoFi), sont celles dans lesquelles la proportion de 15-59 ans est la plus élevée. Ces communes ont également une part de population active supérieure à 75 % alors que la moyenne du Grand Besançon est de 70 %.

L'importance des salaires, traitements et chômage est directement liée à la part d'actifs dans la population.

Le second poste d'alimentation du revenu disponible est constitué des pensions, retraites et rentes. Dans le Grand Besançon, ce poste représente 27 % du revenu disponible, cette proportion s'élève jusqu'à 35 % dans la commune de Thise pour un minimum de 20 % à Pirey.

La mise en relation avec les éléments d'analyse démographique de l'OSU montre que les 3 communes (Thise, Roche-lez-Beaupré et Avanne-Aveney) dont la part des pensions retraites et rentes représente plus de 30 % du revenu disponible, ont également un indice de vieillissement supérieur à 100. En effet la commune de Thise compte 17 % de personnes âgées de plus de 75 ans alors qu'ils ne sont que 5,8 % dans la commune de Pirey.

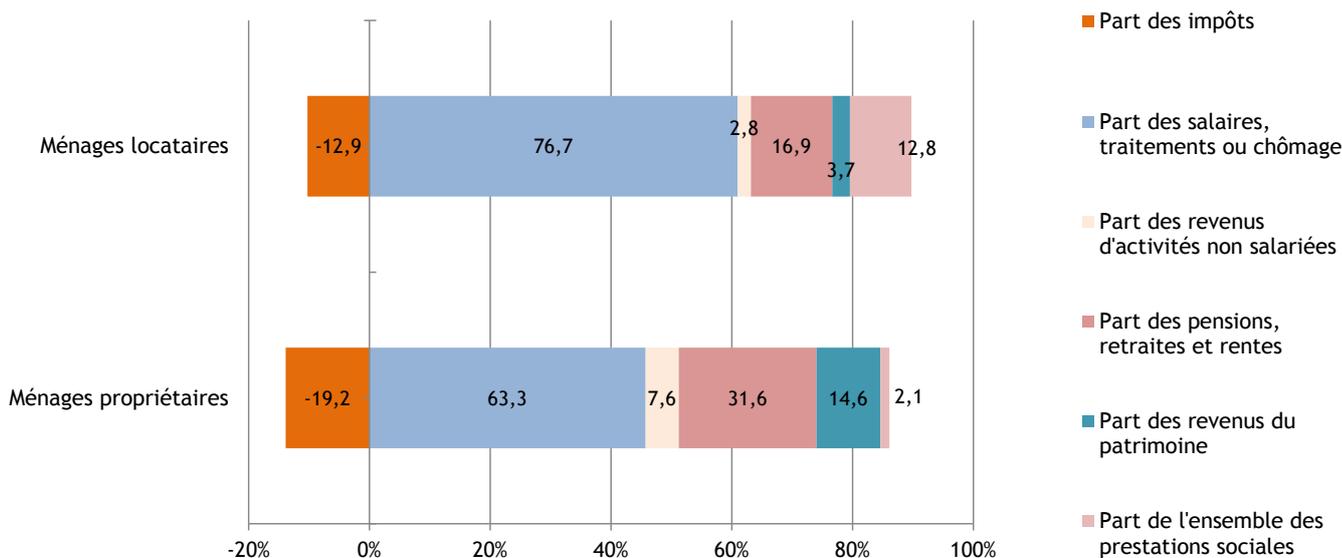
Ces chiffres sont le reflet du vieillissement de la population qui pose la question de la richesse locale et du pouvoir d'achat. En effet, le passage à la retraite entraîne une baisse du revenu [et une modification des besoins en matière de service à la personne].



Le troisième poste de revenu est constitué des **revenus du patrimoine** qui représentent 11 % des revenus du Grand Besançon. Cette proportion s'élève à 16,6 % dans la commune de Châtillon-le-Duc qui compte également

90 % de propriétaires. Cette proportion élevée, s'explique par une possibilité d'investissement plus grande pour les ménages aisés, tournés vers les placements financiers, les locations d'appartements...

Répartition du revenu disponible selon le type de ménage



Source : INSEE FiLoSoFi 2012

Le montant des revenus du patrimoine est lié à plusieurs facteurs. Plus le revenu disponible est élevé, plus la part des revenus du patrimoine est potentiellement importante.

Plusieurs éléments entrent en jeu : avant d'acquies un logement destiné à la location, la plupart des ménages s'assurent déjà d'être propriétaires de leur propre logement. Ceci explique que les revenus du patrimoine sont plus importants pour les ménages propriétaires que pour les ménages locataires.

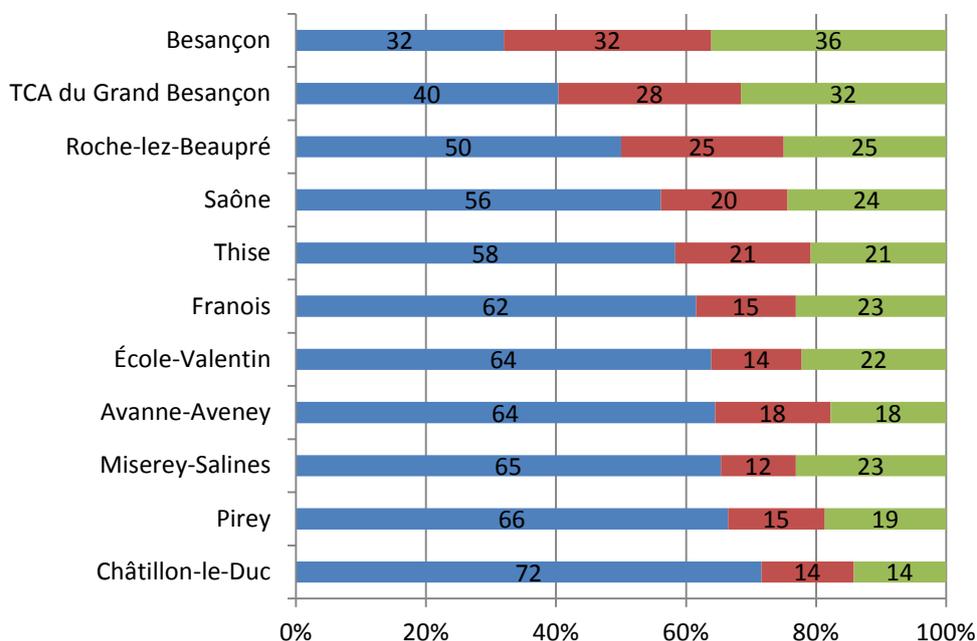
La structure par âge de la population est également un facteur explicatif car la part du revenu du patrimoine augmente de manière très significative avec l'âge du référent fiscal du ménage. Dans le Grand Besançon, elle passe de 3,7 % pour les ménages dont le référent est âgé de 30 à 39 ans à 19,4 % pour ceux dont le référent est âgé de plus de 75 ans.

En effet, la génération des personnes nées entre les deux guerres a pu profiter du plein emploi, de l'essor économique et s'est constituée un patrimoine sur le long terme.

Pour les générations suivantes, le contexte économique et social a engendré des difficultés professionnelles.

Les prestations sociales représentent une part relativement faible du revenu disponible dans la plupart des communes concernées par cette note. Néanmoins, d'importantes disparités existent d'une commune à l'autre. Alors que les prestations sociales ne représentent que 2 % du revenu disponible à Châtillon-le-Duc, cette proportion s'élève à 7 % pour la commune de Besançon, soit une part supérieure à celle des revenus d'activité non salariée. Le revenu de la commune de Besançon est minoré par une forte présence étudiante et une population globalement plus jeune et aux revenus plus faibles que dans le reste de l'agglomération.

Répartition des prestations sociales selon le type de poste



La répartition des prestations sociales fait apparaître la particularité de la ville de Besançon pour deux raisons : Besançon est la seule commune dont les allocations logement occupent le premier poste des revenus issus de prestations sociales et la seule commune dont le niveau des prestations sociales est équivalent à celui des minima sociaux. La situation bisontine est le reflet de la diversité des ménages et des difficultés socio-économiques présentes dans la commune.

Dans les autres communes renseignées, habitées principalement par des ménages avec enfants, ce sont les prestations familiales qui sont la source de revenus principale dans cette catégorie.

- dont part des prestations familiales
- dont part des minimas sociaux
- dont part des prestations logement

Source : INSEE FiLoSoFi 2012

Les inégalités selon la source principale de revenus

Source principale de revenus déclarés	Revenu médian (€)	Rapport interdécile	Indice de Gini
Revenus du patrimoine	29 824	14,9	0,5
Revenus d'activités non salariées	29 362	6,7	0,4
Salaires et traitements (hors indemnités de chômage)	20 373	3,0	0,3
Pensions, retraites et rentes	19 879	3,1	0,3
Indemnités de chômage	11 645	2,7	0,2
Revenu déclaré négatif ou nul	7 956	10,7	0,3

Source : INSEE FiLoSoFi 2012

Les inégalités de revenu au sein de chaque commune et dans le Grand Besançon n'ont pas la même importance selon la nature du revenu observé. Les ménages ayant pour principale source de revenus un patrimoine ou des activités non salariées bénéficient d'un revenu médian nettement supérieur aux autres ménages. Ce sont également les ménages ayant les plus forts taux d'imposition.

Ils affichent en revanche des plus grandes disparités et une plus forte inégalité de revenus. Alors que les écarts de revenus issus des salaires, des pensions retraites et rentes et des indemnités sont limités, les revenus issus du patrimoine

ne connaissent pas de limite théorique ; en effet il existe une différence très importante entre les revenus engendrés par un ménage propriétaire de plusieurs immeubles au centre-ville et ceux engendrés par un ménage louant un studio à un étudiant. Cette différence sera moins importante en comparant le niveau de retraite d'un cadre et celui d'un d'ouvrier.

De la même manière, les activités non salariées englobent des professions au niveau de qualification et de rémunération très différents. Un médecin libéral spécialiste affiche en effet un revenu beaucoup plus important qu'un jeune auto-entrepreneur.

Revenu déclaré et revenu disponible

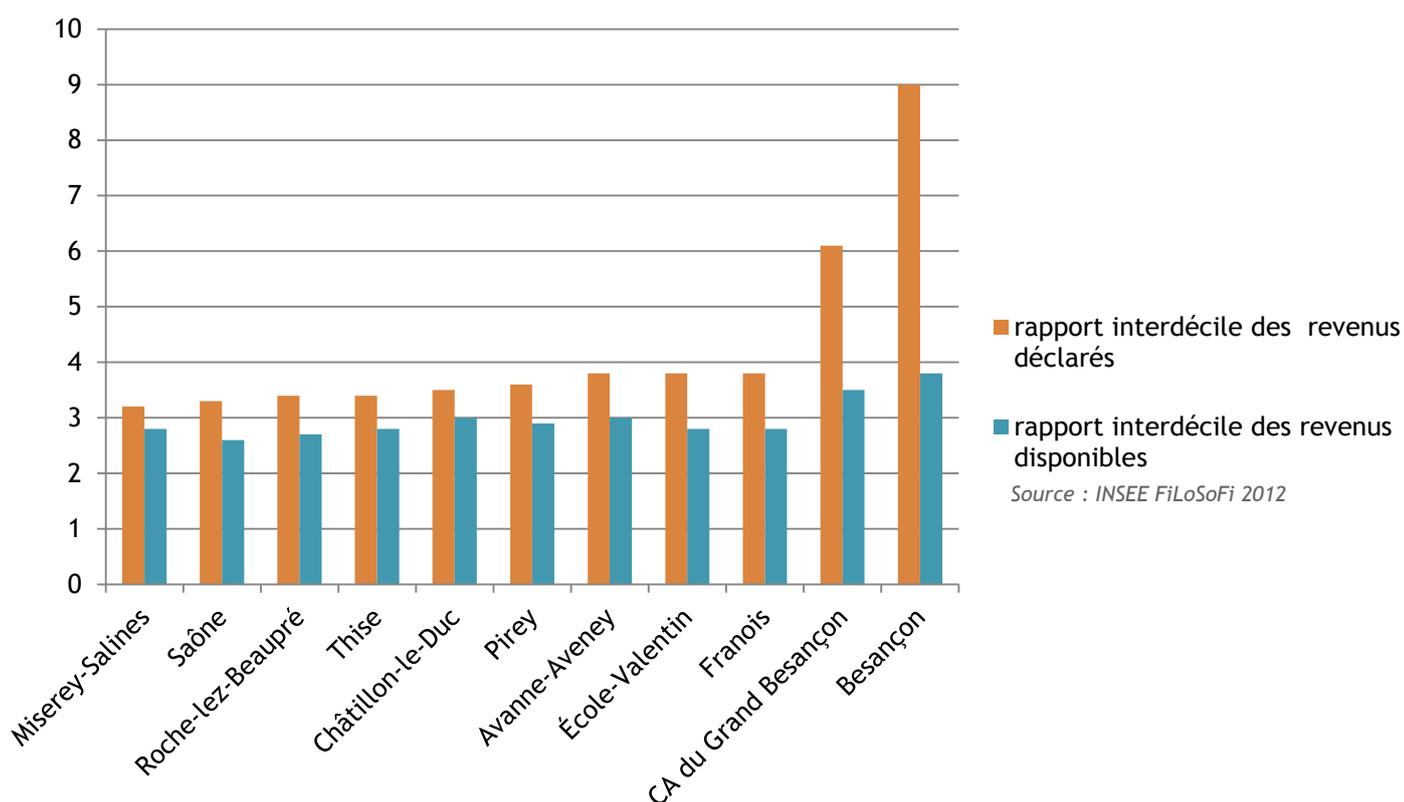
	Nombre de ménages	Part de ménages imposés	Revenu médian déclaré (€)	Revenu médian disponible (€)
Châtillon-le-Duc	777	83,4	27 348	26 334
Avanne-Aveney	809	76,4	22 776	22 410
Pirey	810	80,5	25 638	24 904
François	825	71,2	21 216	21 100
Roche-lez-Beaupré	901	71,4	21 286	20 767
École-Valentin	921	74,9	23 024	22 645
Miserey-Salines	966	79,9	24 968	24 072
Thise	1 263	78,7	22 932	22 526
Saône	1 321	68,8	21 556	21 493
Besançon	51 185	59,9	18 138	18 159
CA du Grand Besançon	75 219	64,7	19 986	19 861

Source : INSEE FiLoSoFi 2012

Le revenu déclaré est généralement plus élevé que le revenu disponible car il ne prend pas en compte le montant de l'impôt. Néanmoins, lorsque la part de ménages imposés diminue, l'écart entre revenu déclaré et revenu disponible s'amenuise car le montant des revenus non imposables est plus important.

La commune de Besançon, qui compte moins de 60 % de ménages imposés et dont la part des prestations sociales dans le revenu est la plus élevée, est la seule commune du Grand Besançon dont le revenu disponible est supérieur au revenu déclaré.

Comparaison du rapport interdécile entre le revenu déclaré et le revenu disponible

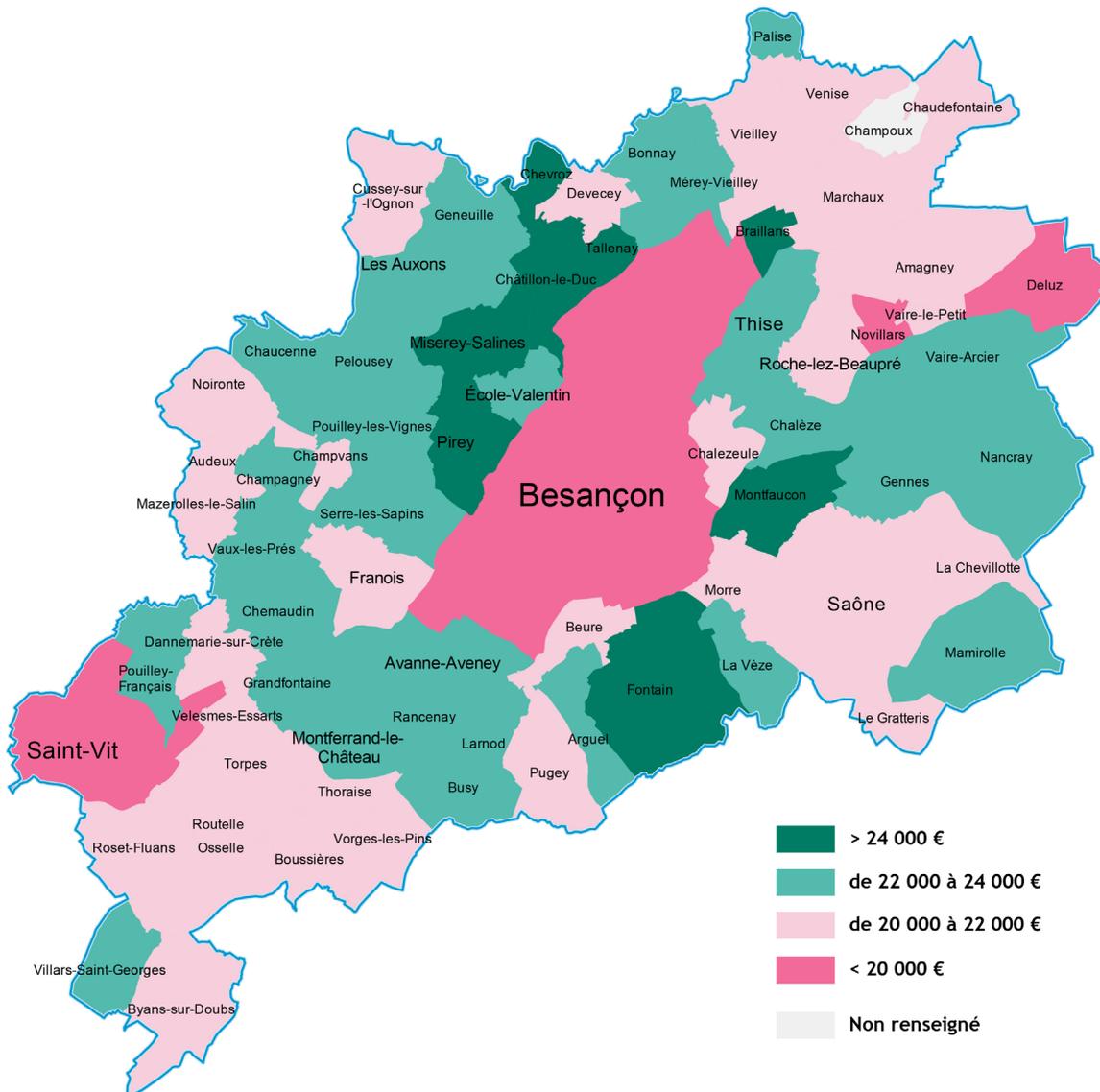


Source : INSEE FiLoSoFi 2012

La prise en compte des prestations sociales et du montant de l'imposition dans le revenu disponible atténue l'écart entre les ménages les plus aisés et les ménages les plus pauvres. L'écart est particulièrement significatif pour la

ville de Besançon dont le rapport est de 9 pour le revenu déclaré et de 3,8 pour le revenu disponible. Cela signifie que l'impôt réduit de plus de moitié les inégalités entre les ménages les plus riches et les plus pauvres.

Répartition du revenu disponible médian dans le Grand Besançon



La répartition du revenu disponible sur le territoire de l'agglomération montre une concentration des revenus les plus élevés dans un nombre de communes limité. En effet, seules 8 communes affichent un revenu disponible supérieur à 24 000 euros. Les revenus relativement faibles affichés par Besançon et Saint-Vit reflètent un phénomène observé par

l'Insee au niveau national : « Dans l'espace urbain, le taux de pauvreté est généralement plus élevé dans les pôles (16 % en moyenne) que dans leurs couronnes (autour de 10 %). Au sein des grandes aires urbaines, le taux de pauvreté est presque toujours plus élevé dans les villes-centres » Insee première N° 1552 Juin 2015.

Éléments de définition (Source : INSEE)

Le fichier FiLoSoFi est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite...).

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.

Le revenu médian correspond à la valeur qui partage la population en deux parties égales.

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

La part des salaires, traitements ou chômage est le pourcentage que représentent les revenus d'activités salariées (y compris les indemnités de chômage) dans le total des revenus disponibles de la zone.

La part des revenus d'activités non salariées est le pourcentage que représentent, dans le total des revenus disponibles de la zone, les revenus d'activités non salariées incluant les revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants. Ils comprennent les Bénéfices Agricoles (BA), les Bénéfices Industriels et Commerciaux professionnels (BIC) et les Bénéfices Non Commerciaux professionnels (BNC).

La part des pensions, retraites et rentes est le pourcentage que représentent les pensions, retraites et rentes dans le total des revenus disponibles de la zone, net des pensions alimentaires versées. Les pensions, retraites et rentes incluent les retraites mais aussi les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires nettes (déduction faite des pensions versées) et les rentes viagères (à titre gratuit et onéreux).

La part des revenus du patrimoine est le pourcentage que représentent, dans le total des revenus disponibles de la zone, les revenus fonciers nets (loyers, fermages, parts de SCI, affichage), les revenus accessoires (Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) non professionnels, des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) non professionnels, et recettes brutes de locations meublées non professionnelles), et les revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values.

La part de l'ensemble des prestations sociales est le pourcentage que représentent les prestations familiales, prestations de logement, et minima sociaux dans le total des revenus disponibles de la zone.

Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les 10 % des ménages les plus riches et les 10 % des ménages les plus pauvres.



AudaB
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont BP 509
25026 Besançon Cedex
Tél. 03 81 21 33 00 Fax 03 81 21 32 99
Email : contact@audab.org Site : www.audab.org

Directeur de la publication : Michel Rouget
Conception graphique : Delphine Jolissaint

Rédacteur(s) : Olivier Canillac et Sofia Bekrar
ISSN 1965-1600 - Dépôt légal : en cours